

BELRECA Société Anonyme

Siège : Van Putlei 74/76 – 2018 Antwerpen – Belgique

N° d'entreprise: 0.416.585.207

Cotation en Bourse: NYSE Euronext Brussels

Code Isin : BE0020575115

www.belreca.be

Informations réglementées

Date : 18/03/2014

Heure : 17.05

« En cas de divergences d'interprétation entre la version française et la version néerlandaise seule la version néerlandaise fait foi. »

Assemblée générale qui aura lieu le 28 avril 2014 à 11.00 heures au siège de la société.

Agenda : 1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du commissaire. 2. Approbation des comptes annuels au 31/12/2013 et du rapport de rémunération. Proposition de résolution : L'assemblée approuve les comptes annuels et le rapport de rémunération. 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire. Proposition de résolution : L'assemblée donne entièrement décharge aux administrateurs et au commissaire.

Droit de participation : Vous devez être actionnaire en date du 14/04/2014 à 24.00 heure belge « date d'enregistrement ».

Formalités : Confirmation écrite (= soit par courrier postal au siège soit par courriel (info@belreca.be)) de votre intention de participation à l'assemblée générale au plus tard le 22/04/2014 comme suit : « ACTIONNAIRES NOMMINATIFS » : vous devez confirmer votre participation avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée ; « LES DETENTEURS D'ACTIONS DEMATERIALISÉES » : vous devez confirmer votre participation à votre institution financière avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée. Votre institution financière doit informer Belreca par écrit de votre intention de participer à l'assemblée ainsi que du nombre d'actions, inscrites à votre nom à la date d'enregistrement, avec lequel vous souhaitez participer.

Procuration : Chaque actionnaire qui répond aux conditions mentionnées ci-dessus peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire. Sauf lorsque le droit belge autorise la désignation de plusieurs mandataires, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Vous devez utiliser le formulaire de procuration qui est disponible sur le site www.belreca.be sous la rubrique « Assemblées » et suivre les instructions reprises sur ce formulaire afin d'être valablement représentés à l'assemblée. Ce formulaire peut également être obtenu par voie téléphonique au n° + 32 3 230 98 19 ou par courriel (info@belreca.be) ou par courrier postal (siège). Le formulaire signé doit parvenir à Belreca le 22/04/2014 au plus tard soit par courrier postal (siège) soit par courriel (info@belreca.be). Si vous nous envoyez la procuration par courriel, le mandataire devra nous remettre l'original au plus tard au début de l'assemblée générale.

Le droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour : un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble 3 % des actions peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de résolution concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour au plus

tard le 06/04/2014 soit par courrier postal (siège) soit par courriel (info@belreca.be). Le cas échéant la société publiera au plus tard le 13/04/2014 un agenda complété. Pour plus d'informations à ce sujet veuillez consulter la rubrique « Assemblées » sur www.belreca.be

Droit de poser des questions : les actionnaires peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs au sujet de leur rapport ou des points portés à l'ordre du jour et/ou au commissaire au sujet de son rapport au plus tard le 22/04/2014 par courrier postal (siège) ou par courriel (info@belreca.be) .

Documents disponibles : Le rapport financier annuel et les **formulaires de procuration** sont disponibles à l'adresse suivante www.belreca.be sous la rubrique « Rapport financier » et sous la rubrique « **Assemblées** ». Ces documents sont aussi disponible gratuitement au siège.

Informations complémentaires et formalités au sujet de l'assemblée générale : www.belreca.be rubrique « Assemblées ».

Nombre d'actions = 315.594, 1 action = 1 voix.